

Annexe 3

Liste des marchandises d'exportation contrôlée

Groupe 2 (munitions)

N° d'article de la LMEC	Description
2001	Armes légères et automatiques comme les pistolets, les revolvers et les carabines, y compris certaines armes à feu et accessoires conçus pour le sport ou la compétition.
2002	Armes à gros calibre comme les systèmes et les accessoires de rampes de lancement.
2003	Munitions pour les types d'armes appartenant aux catégories 2001 et 2002.
2004	Bombes, torpilles, roquettes, missiles, produits pyrotechniques militaires, charges de démolition et leurs composantes.
2005	Radars de conduite de tir, télémètres, ordinateurs de balistique, équipement d'alertes et d'avertissement connexe conçu spécialement pour usage militaire et leurs composantes.
2006	Véhicules militaires comme les TTB, les camions de transport militaire, l'équipement connexe et leurs composantes.
2007	Équipement et composantes comme les masques et les vêtements protecteurs, les articles de détection et de défense contre les matériaux radioactifs et les agents biologiques et chimiques.
2008	Explosifs et combustibles, y compris les précurseurs conçus spécialement pour usage militaire.
2009	Navires militaires ainsi que pièces et composantes conçues spécialement comme les moteurs, les systèmes de navigation et l'équipement pour les sonars.
2010	Aéronefs et hélicoptères militaires, y compris les aéronefs de transport, les moteurs d'aéronefs, les parachutes ainsi qu'autres pièces et composantes connexes.
2011	Équipement électronique à usage militaire comme l'équipement de communication et les systèmes de radar.